

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Caroline Marti, Amanda Gavilanes,
Badia Luthi, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz,
Diego Esteban, Nicole Valiquer Grecuccio,
Glenna Baillon-Lopez*

Date de dépôt : 10 novembre 2020

Proposition de motion

pour une politique ambitieuse en matière d'emploi et de réinsertion professionnelle

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la crise sanitaire du COVID-19 et les mesures de protection de la population prises par les autorités (semi-confinement, fermetures d'établissements, etc.) ont réduit les activités et les revenus de nombreuses entreprises et personnes ;
- qu'à la fin juillet 2020, environ 30 000 travailleurs et travailleuses étaient encore concerné-e-s par une indemnisation pour réduction de l'horaire de travail (RHT) dans le canton de Genève ;
- que les possibilités de faire appel aux indemnités RHT se réduisent ;
- que les décisions futures du Conseil fédéral quant à la limitation des secteurs économiques qui pourront avoir recours au régime étendu de la RHT risquent d'entraîner une vague de licenciements, de faillites d'entreprise et de suppressions d'emplois ;
- que le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi inscrit-e-s auprès de l'OCE, déjà en très forte augmentation, va encore croître de manière significative à ce moment-là ;
- que certains secteurs économiques continueront de subir les conséquences de la crise durant encore plusieurs mois, voire plusieurs années ;

- qu'il sera donc particulièrement difficile, voire impossible pour les travailleuses et travailleurs de ces branches de retrouver un emploi rapidement ;
- que certain-e-s n'auront d'autre choix que de se réorienter professionnellement ;
- que pour apporter un soutien adapté aux demandeurs et demandeuses d'emploi, il faut avant tout connaître la situation et l'évolution économique secteur par secteur, anticiper les risques de faillites et de pertes d'emplois,

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer le suivi et le soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi inscrit-e-s auprès de l'OCE ;
- à développer l'offre et à privilégier la formation qualifiante pour les personnes inscrites auprès de l'OCE ;
- à supprimer les obstacles administratifs tendant à dissuader certain-e-s bénéficiaires potentiel-le-s des prestations de l'assurance-chômage de s'inscrire auprès de l'OCE ;
- à supprimer le nombre de postulations obligatoires par mois pour toucher les allocations chômage ;
- à mener une étude sur l'impact de la crise à court, moyen et long terme sur l'ensemble des secteurs économiques de notre canton, évaluer les risques de faillite d'entreprise, les suppressions d'emploi et identifier les branches qui pourraient rapidement recréer des emplois.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La crise sanitaire du Covid-19 et les mesures de protection de la population prises par les autorités (semi-confinement, fermetures administratives, annulations d'événements, limitations de jauges, etc.) ont durablement affecté la situation sur le marché du travail en Suisse, et le canton de Genève ne fait bien sûr pas exception. De très nombreuses entreprises actives sur le territoire doivent ou ont dû ralentir si ce n'est interrompre leur activité pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Cette situation a valu à un grand nombre de personnes de perdre leur emploi ou de se retrouver subitement au chômage partiel. Pour mieux appréhender les conséquences de la crise sur la situation de l'emploi à Genève, trois graphiques reprenant les données statistiques cantonales en matière d'emploi sont annexés à la présente proposition de motion et sont brièvement commentés ci-dessous.

En premier lieu, et sans surprise, on y observe que le nombre total de demandeurs et demandeuses d'emploi¹ inscrit-e-s auprès de l'OCE a brutalement et massivement augmenté au cours des mois de mars et avril 2020 (2570 nouvelles inscriptions sur cette seule période) (voir figure 1). Les effectifs globaux ont depuis lors continué de progresser, malgré une très récente stabilisation du nombre de chômeurs et chômeuses qui risque de repartir à la hausse en raison des nouvelles mesures de lutte contre l'épidémie. Parallèlement, le nombre de places vacantes annoncées², déjà faible en temps ordinaire en regard du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi, a encore diminué, la très grande majorité des entreprises ayant interrompu leurs processus de recrutement durant cette période critique.

La comparaison annuelle donne une image encore plus nette du bouleversement intervenu au cours des derniers mois sur le marché du travail genevois (voir figure 2). Par exemple, en août 2020, on comptait 38,6% de chômeurs et chômeuses de plus qu'au même mois l'année dernière. Le nombre de places vacantes annoncées tend quant à lui à retrouver

¹ Les définitions exactes des différents termes utilisés sont précisées en annexe.

² Il faut préciser que la statistique des places vacantes librement annoncées est par essence peu exhaustive. Néanmoins, elle reste un indicateur pertinent dans le cadre d'une comparaison temporelle, comme celle livrée ici.

progressivement son niveau de 2019, après avoir plongé (-64,4%) en mars 2020.

Le troisième graphique, qui reprend la même base statistique (variation annuelle), permet d'observer plus précisément la tendance pour différents profils de chômeurs et chômeuses. On y constate d'abord que les jeunes sont frappé-e-s de plein fouet par la crise. A la fin mai 2020, le nombre de chômeurs et chômeuses de moins de 25 ans était ainsi en augmentation de près de 80% par rapport à mai 2019. Si le rythme de cette envolée semble avoir ralenti ces derniers mois, la variation annuelle s'établissait encore à +50,7% à la fin du mois de septembre écoulé. Ces données sont préoccupantes, car l'on sait que des difficultés d'insertion sur le marché du travail peuvent avoir des répercussions à long terme sur les parcours professionnels de celles et ceux qui s'y trouvent confronté-e-s. A un âge où il est si important d'acquérir de l'expérience sur le plan professionnel, les mois passés au chômage sont autant de retard pris qu'il sera difficile de rattraper par la suite. De même, pour les personnes dont la réinsertion est compliquée, comme cela est notoirement le cas des personnes âgées de 50 ans ou plus, la perte d'un emploi est une situation particulièrement critique. Or cette catégorie de la population n'a pas été épargnée non plus, même si elle semble avoir été touchée de manière un peu moins « brutale ». En augmentation depuis le début de la crise, le nombre de chômeurs et chômeuses âgé-e-s de 50 à 64 ans est ainsi passé entre février et septembre 2020 de 2298 à 2950. Ce dernier chiffre correspond à une augmentation d'environ 32,4% par rapport à l'automne dernier. Enfin, troisième information non moins préoccupante : le nombre de chômeurs et chômeuses de longue durée, soit les personnes recherchant un emploi depuis plus d'une année, a quasiment doublé en un an (+91,9%). Depuis le début de la crise en mars, ce chiffre progresse inexorablement, de manière quasi linéaire, confirmant que le retour à l'emploi se fait de plus en plus difficile.

Il sied de préciser que ces augmentations soudaines et importantes du nombre de personnes inscrites auprès de l'OCE ont eu lieu alors même qu'un certain nombre d'aides financières et de mesures de soutien ont été mises en place par les cantons et la Confédération. Ces mesures ont sans nul doute permis de « limiter l'hémorragie » et d'atténuer les effets de la crise sur l'emploi, sans quoi les chiffres présentés ci-dessus auraient probablement dépeint des situations encore plus alarmantes.

Il n'en reste pas moins que de grandes incertitudes demeurent pour les mois à venir. Des secteurs entiers sont aujourd'hui sinistrés (à l'image de l'aéronautique, de l'hôtellerie-restauration, du tourisme ou encore de la culture) et beaucoup d'entreprises ne retrouveront probablement pas leur

prospérité d'avant-crise. Citée par la Tribune de Genève, l'union suisse des créanciers Creditreform déclarait en ce sens il y a un mois que l'hypothèse de 8000 faillites sur l'année « *ne représent[ait] pas un scénario irréaliste* »³.

De surcroît, une des mesures ayant joué un rôle essentiel dans la sauvegarde de l'emploi au plus fort de la crise, à savoir l'extension et la facilitation du mécanisme de réduction de l'horaire de travail (RHT), est sur le point d'être supprimée. Selon l'OCSTAT⁴, les salaires de quelque 30 000 travailleurs et travailleuses dans le canton dépendaient encore directement de cette aide. Les employeurs de ces personnes vont-ils retrouver prochainement une activité économique suffisante pour leur permettre d'assurer de manière autonome la reprise du versement des salaires ? Rien n'est moins sûr. Pourtant, l'accès aux indemnités liées à la RHT a d'ores et déjà été restreint⁵. Et si les procédures simplifiées pour le préavis et le décompte de la RHT sont en l'état prolongées jusqu'au 31 décembre, leur maintien au-delà de cette date n'est pas assuré, faisant craindre une augmentation massive des licenciements au premier semestre 2021⁶.

Dans ces circonstances, les tendances décrites plus haut pourraient donc bien se poursuivre et même s'intensifier. Il apparaît dès lors indispensable que les moyens alloués à la politique de l'emploi soient renforcés au plus vite, afin que les services de l'OCE soient en mesure de faire face à l'augmentation massive des besoins d'ores et déjà amorcée.

Cela est d'autant plus vrai que le manque de moyens et la mise sous pression subséquente de ces services ont à plusieurs reprises été dénoncés, dans un passé pas si lointain, mais avant que la crise ne pointe. En mars 2018, la Tribune de Genève résumait ainsi les dérives d'une politique managériale jugée particulièrement agressive : « *Chômeurs et conseillers surcontrôlés, pénalités financières à gogo, stages de formation remplacés par du coaching standard, tâches administratives et taux d'absentéisme qui flambent, management musclé.* »⁷. Alors que les conseillers et conseillères en placement se plaignaient depuis plusieurs années déjà d'un nombre trop

³ <https://www.tdg.ch/la-vague-de-faillites-dues-a-la-pandemie-se-fait-attendre-706694738319>

⁴ T03.'3.1.09 (10.11.2020)

⁵ https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus/kurzarbeit.html

⁶ <https://www.tdg.ch/surmonter-la-crise-grace-a-la-reduction-des-horaires-de-travail-387872820211>

⁷ <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/office-lemploi-depeint-jungle/story/18903839>

important de dossiers à leur charge⁸, ne permettant pas un suivi adéquat des personnes, rien n'indique que cette charge ait été depuis réduite. Pire encore, la logique de sanction et de culpabilisation des bénéficiaires de l'assurance-chômage semble s'être encore renforcée, comme en témoigne la volonté de leur imposer un nombre toujours plus important de preuves de recherches à fournir chaque mois, sous peine de se voir retirer le droit à l'indemnité⁹.

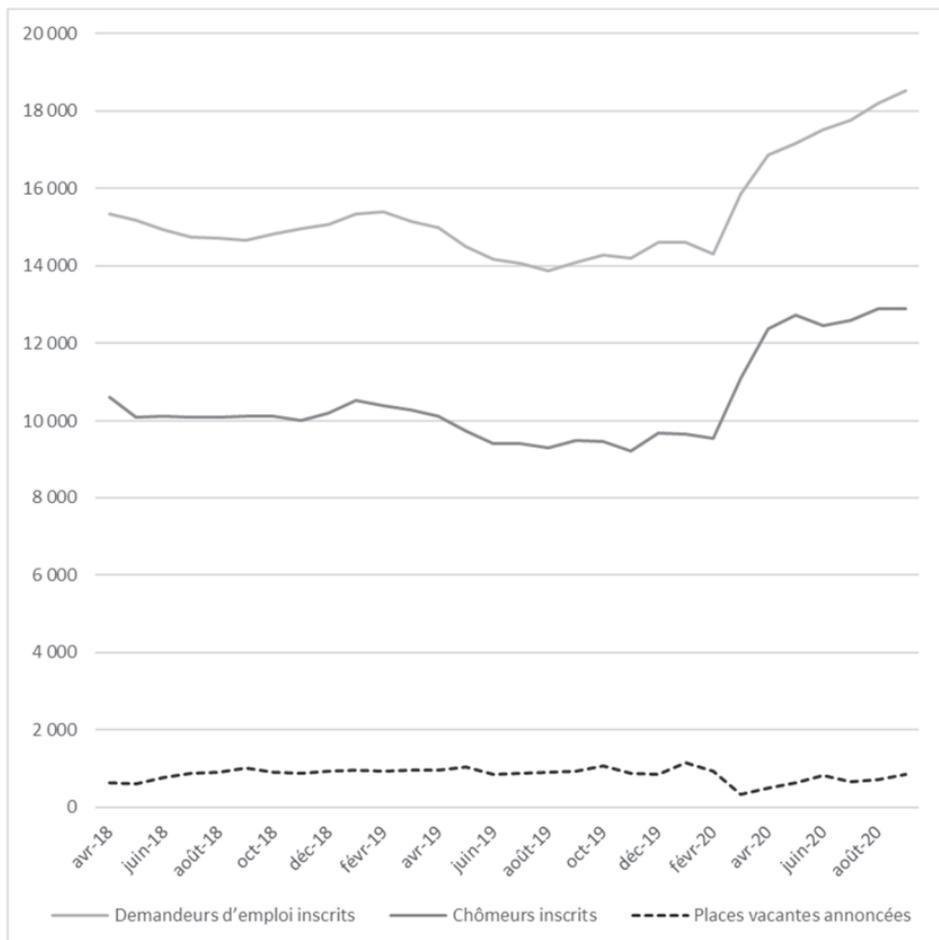
Dans ces conditions, l'augmentation exceptionnelle provoquée par la crise actuelle de plus d'un tiers (+35,8%) du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi laisse craindre le pire. Pour l'éviter, il est impératif de revoir aujourd'hui les fondamentaux de notre politique de l'emploi : le suivi et le soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi doivent prendre le pas sur le contrôle et la sanction, et un accompagnement de qualité, tenant compte du profil et du parcours individuel de chaque bénéficiaire doit pouvoir être assuré. Il doit également être pleinement tenu compte des causes structurelles du chômage. En ce sens, les auteur-e-s de la présente motion demandent qu'un effort particulier soit mis sur le développement rapide et substantiel de l'offre de formations qualifiantes et des aides à la reconversion. Finalement, les obstacles administratifs à l'obtention des prestations de l'assurance-chômage (délai d'attente lors d'une nouvelle inscription, preuves de recherches exigées mensuellement, y compris en situation de gain intermédiaire, etc.) doivent être éliminés.

Mesdames et Messieurs les député-e-s, se trouver exclu-e, même momentanément, du marché du travail est toujours une épreuve personnelle. Mais à l'heure où les perspectives d'un retour à l'emploi sont encore assombries par une conjoncture économique hautement défavorable, et alors que la crise inédite que nous vivons porte en elle les germes d'une modification profonde des structures mêmes de notre société, l'épreuve du chômage redouble encore d'intensité. C'est pourquoi il est urgent de prendre des mesures pour accompagner et soutenir au mieux toutes celles et tous ceux qui y sont (ou y seront prochainement) confronté-e-s, et c'est la raison pour laquelle nous vous remercions de faire bonne accueil à cette motion.

⁸ En 2013, une grève avait été organisée pour dénoncer le trop grand nombre de dossiers mis à charge de chaque conseiller-ère. Ce nombre était estimé à l'époque à plus de 150 par collaborateur-trice (<https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/70-conseillers-placement-surcharges-mettent-grève/story/18118620>).

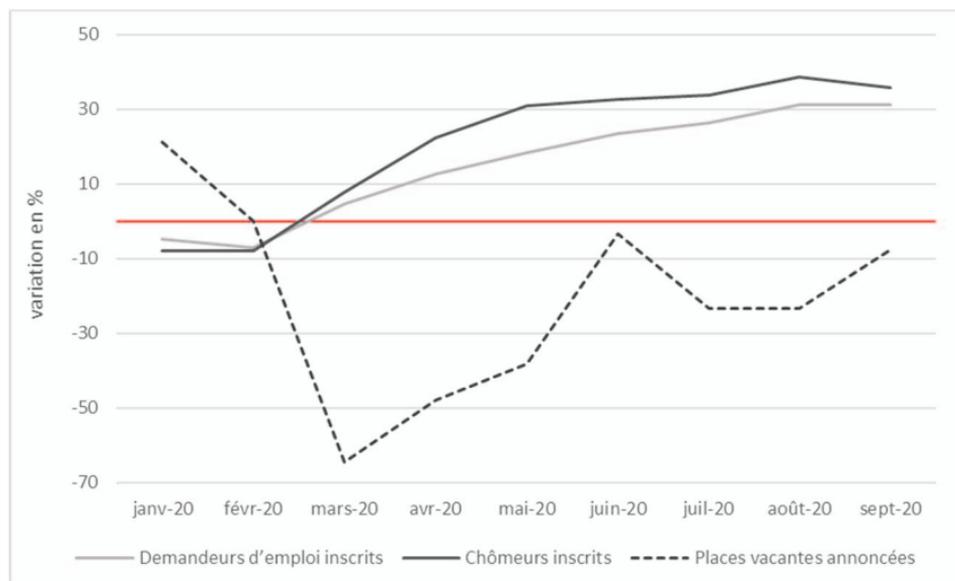
⁹ Voir à ce propos la pétition déposée par-devant notre Grand Conseil intitulée « *Non aux 14 recherches d'emploi obligatoires !* » (<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02086.pdf>)

Figure 1 – Chômeurs, demandeurs d'emploi et places vacantes annoncées dans le canton de Genève depuis avril 2018



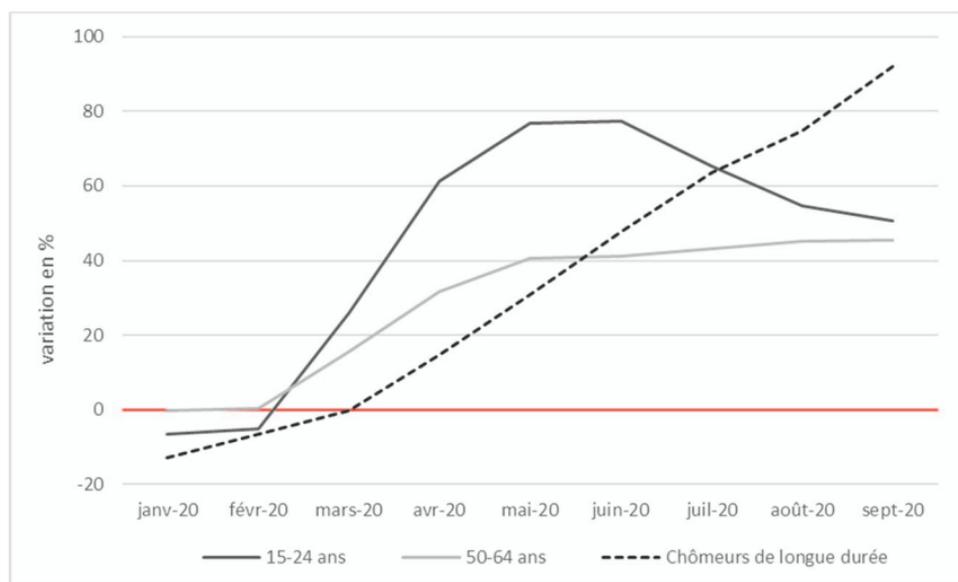
Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) – Statistique du marché du travail.

Figure 2 – Evolution du nombre de chômeurs, demandeurs d'emploi et places vacantes dans le canton de Genève (variation annuelle, base 2019)



Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) – Statistique du marché du travail.

Figure 3 – Evolution du nombre de chômeurs dans le canton de Genève selon le groupe d'âge et la durée écoulée (variation annuelle, base 2019)



Source : Office cantonal de l'emploi (OCE) – Statistique du marché du travail.

Précisions terminologiques et notes pour la lecture des graphiques :

(Source : Office cantonal de la statistique (OCSTAT) et Office cantonal de l'emploi (OCE))

- Les **demandeurs d'emploi inscrits** sont toutes les personnes inscrites auprès d'un office régional de placement (ORP) et qui cherchent un emploi.
- Les **chômeurs inscrits** sont les personnes annoncées auprès d'un ORP qui sont à la recherche d'un emploi et sont immédiatement disponibles (qu'elles touchent ou non une indemnité de chômage). A l'inverse, les **demandeurs d'emploi non-chômeurs** sont les personnes qui sont inscrites auprès d'un ORP mais qui ne sont pas immédiatement disponibles pour placement. Ils et elles peuvent être en gain intermédiaire (la majorité), en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion ou de perfectionnement, ou dans une autre situation particulière (service militaire, maternité, maladie, etc.) imposant de temporiser le placement.
- Les **places vacantes annoncées** correspondent à des emplois libres déclarés sans obligation auprès des ORP, qui sont chargés d'actualiser les registres correspondants. Sans une demande explicite de prolongation, les places vacantes sont maintenues dans le système pendant deux mois au maximum. Les données publiées représentent le total des offres comptabilisées en fin de mois.